

## Assemblée fédérale.

Les conseils législatifs de la Confédération se sont réunis le 14 septembre 1931, à 18 heures, pour la treizième session de la vingt-huitième législature.

Au *Conseil des Etats*, le président, *M. Charmillot*, a ouvert la session par le discours suivant :

Messieurs et chers Collègues,

Le 27 juillet écoulé est décédé à Müllheim en Thurgovie, après une courte maladie, à l'âge de 82 ans, le doyen du Conseil national, *M. Charles Eigenmann*, député de ce canton.

Après avoir étudié de 1867 à 1870 à l'université de Zurich et à l'école vétérinaire de Berne, il s'établit en 1870 comme vétérinaire à Hörstetten dans la chaîne de collines du Seerücken qui sépare la vallée de la Thur du lac de Constance. Il jouit bientôt d'une nombreuse clientèle dans la région du Seerücken et dans la vallée de la Thur.

En 1903, il transféra son domicile à Müllheim, localité qu'il habita jusqu'à sa mort.

A côté de sa profession, il s'occupait activement des affaires publiques; tout ce qui touchait à l'agriculture, et notamment à l'élevage du bétail, l'intéressait vivement. Il contribua dans une large mesure à l'institution en Thurgovie de l'assurance obligatoire du bétail, et si le canton de Thurgovie fut un des premiers à introduire cette assurance obligatoire, c'est avant tout à Charles Eigenmann qu'il le doit. Sa grande connaissance des différentes espèces de la race bovine lui valut d'être nommé à la tête de plusieurs associations agricoles et d'être plusieurs fois appelé à faire partie de jurys dans les concours les plus importants de la Suisse.

En récompense des services rendus et en reconnaissance de ses mérites, la faculté de médecine vétérinaire de l'université de Zurich lui décerna en 1920 le titre de docteur *honoris causa*.

Il fit aussi partie de nombreuses commissions aux délibérations desquelles il prit toujours une part très active. Comme vétérinaire de district et vétérinaire cantonal il fut un des promoteurs des dispositions législatives sur l'encouragement de l'élevage du bétail dans le canton de Thurgovie.

Mais Charles Eigenmann s'occupait non seulement des questions touchant à l'agriculture et à l'élevage du bétail. Il s'intéressait d'une façon générale aux affaires publiques et à l'administration de son canton.

En 1884, il fut nommé député au Grand conseil, et en 1901 et en 1921 il présida le parlement cantonal thurgovien. De 1881 à 1899 il fit partie du tribunal de district, et de 1899 à 1908 du tribunal cantonal.

En 1899, ses concitoyens l'élirent au Conseil national dont il a fait partie jusqu'à sa mort, soit pendant 32 ans.

Bien qu'appartenant à la confession catholique romaine, il ne fit pas partie de la fraction catholique-conservatrice, et jusqu'en 1919 il ne se rattacha à aucune fraction. En 1919, il fut porté sur la liste du parti paysan thurgovien, et depuis lors il appartient à cette fraction.

Il présida en qualité de doyen d'âge les séances d'ouverture du Conseil national de deux législatures.

Ainsi qu'il l'avait fait au parlement de son canton, Charles Eigenmann défendit aussi, toujours avec ardeur et conviction, au Conseil national, les intérêts de l'agriculture, et même avec persistance lorsqu'il était persuadé que la cause qu'il défendait était juste.

Il nous laisse l'exemple d'une carrière bien remplie et le souvenir d'un collègue loyal et aimable.

Je vous invite, Messieurs et chers Collègues, à vous lever de vos sièges pour honorer sa mémoire.

\* \* \*

Le discours prononcé au *Conseil national*, par le *D<sup>r</sup> Sträubli*, président, est publié dans la *Feuille fédérale* allemande, 1931, II, 225.

Est entré comme nouveau membre au *Conseil national*: M. Jakob Zingg, agriculteur, de et à Bürglen (Thurgovie), en remplacement du *D<sup>r</sup> C. Eigenmann*, décédé.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

---

(Du 8 septembre 1931.)

Le capitaine Senn Werner, d'Unterkulm et de Dürrenäsch, jusqu'ici commis principal au commissariat central des guerres, est nommé intendant de caserne de 1<sup>re</sup> classe à Thoune.

---

## Assemblée fédérale.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.09.1931
Date	
Data	
Seite	229-230
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 375

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.